



AVIS

Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050 de la Ville de Montréal

20 septembre 2024

Par le Partenariat Climat Montréal et ses membres du Comité directeur



Sommaire

Sommaire	1
À propos du Partenariat Climat Montréal	2
Introduction	3
Une vision ambitieuse et inspirante pour la Ville de Montréal	4
Les conditions de succès du PUM 2050	6
Synthèse et conclusions	10
Signataires	11

À propos du Partenariat Climat Montréal

Lancé à l'initiative de la Fondation du Grand Montréal et de la Fondation familiale Trottier, le Partenariat Climat Montréal (PCM) est une initiative indépendante qui rassemble près d'une centaine d'organisations économiques, communautaires, institutionnelles et philanthropiques. Il a pour mission de mobiliser les acteur.rice.s clés de la collectivité montréalaise, notamment avec l'appui d'un comité directeur influent et diversifié, pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Montréal de 55 % d'ici 2030 et mettre la métropole sur la voie de la carboneutralité d'ici 2050, tout en renforçant sa résilience climatique.

En agissant comme levier d'accélération de l'action climatique, notamment grâce à l'organisation annuelle du Sommet Climat Montréal, le PCM place la ville dans le peloton de tête des grandes métropoles mondiales en faisant de la transition écologique un pilier de sa prospérité et de son attractivité.

Pour plus d'information : climatmontreal.com.

Introduction

Le Partenariat Climat Montréal (PCM) salue avec enthousiasme le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050 dévoilé par la Ville de Montréal. Ce plan, en parfaite adéquation avec les ambitions du Plan climat 2020-2030, constitue une rampe de lancement essentielle pour les efforts de la Ville en vue d'atteindre la carboneutralité en 2050.

À l'instar de toutes les métropoles, Montréal fait face à une addition de crises simultanées qui mettent à rude épreuve le quotidien de ses citoyens et citoyennes. Outre la crise climatique, la Ville est également confrontée à une crise du logement et à une exacerbation des inégalités sociales. Dans ce contexte, le projet de PUM présenté par la Ville mobilise les leviers disponibles pour proposer des solutions génératrices de bénéfices collectifs, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques.

Le PUM 2050 se distingue par son approche intégrée, qui relie étroitement mobilité et urbanisme, tout en incluant des mesures visant l'abordabilité du logement, la décarbonation des bâtiments et l'intégration de la nature en milieu urbain. Cette approche holistique offre une vision claire d'une ville durable, résiliente et inclusive, au bénéfice de l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Dans cet avis, le PCM souhaite d'abord mettre en lumière certaines mesures phares du PUM 2050, notamment en matière de mobilité durable, d'aménagement urbain et d'adaptation aux changements climatiques. Ensuite, le PCM proposera trois conditions essentielles à réunir pour assurer la mise en œuvre effective du Plan.

C'est dans cet esprit constructif que le Partenariat Climat Montréal et ses membres souhaitent contribuer à une métropole durable et résiliente pour tous les Montréalais et Montréalaises, et s'engagent à soutenir la Ville dans la réalisation d'un PUM 2050 à la hauteur des ambitions exigées par la science du climat.

Une vision ambitieuse et inspirante pour la Ville de Montréal

Le Partenariat climat Montréal accueille positivement le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) présenté par la Ville de Montréal. Le PUM adopte une vision du développement de notre ville qui s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de lutte et d'adaptation aux changements climatiques portés par le Plan climat de la Ville de Montréal, et soutenus par les membres du PCM. À cet égard, le PUM constitue l'une des pierres d'assise du succès de Montréal dans l'atteinte de ses objectifs climatiques.

Le PCM se réjouit de constater la place centrale qu'occupe la mobilité durable dans ce projet de PUM 2050 et son intégration complète dans la réflexion liée à l'aménagement de la ville. À plusieurs égards, le PUM répond favorablement à [l'appel lancé par le PCM en 2023, auquel ont adhéré 80 employeurs du Grand Montréal](#), qui demandait à la Ville d'en faire plus pour développer un réseau de transport collectif ambitieux et performant. Ainsi, nous saluons les différentes initiatives visant à développer rapidement un réseau de transport collectif structurant, à encourager l'utilisation du vélo et à réduire le recours à l'automobile. Pour le PCM, améliorer la mobilité constitue un levier essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l'équité territoriale, accroître l'attractivité économique, désenclaver des zones urbaines comme l'est de Montréal, en somme, améliorer la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises.

En matière d'aménagement et d'urbanisme, **le PCM applaudit l'approche de cobénéfices de la Ville qui souhaite prioriser les actions ayant à la fois un impact positif sur ses objectifs climatiques, ainsi que sur la qualité de vie et la santé de la communauté.** De ce fait, nous saluons la volonté de la Ville d'élaborer un guide d'aménagement et de conception urbaine pour les projets de densification visant à créer des milieux de vie durables et des quartiers à échelle humaine où il fait bon vivre, aligné au principe de "Ville de 15 minutes". Par ailleurs, en plus des cibles de décarbonation des bâtiments, la Ville se préoccupe également d'intégrer les notions d'abordabilité à son plan d'aménagement et d'urbanisme, ce qui, dans un contexte de crise du logement, contribue à garantir que ces initiatives ne viennent pas amplifier des mécanismes de gentrification.

Le PCM tient aussi à souligner l'importance des initiatives du PUM en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment celles qui favorisent la conservation ou la restauration de la nature en milieu urbain. Dans le contexte d'une multiplication des événements climatiques extrêmes, notamment des épisodes de fortes précipitations qui submergent nos infrastructures et occasionnent des coûts humains, sociaux et économiques croissants, il est essentiel de repenser notre cadre de gestion des eaux pluviales.

La même chose peut être dite de la lutte aux îlots de chaleur alors que les canicules augmentent en fréquence, intensité et durée, affectant les populations les plus vulnérables de notre territoire. **Le PCM insiste sur la nécessité pour la Ville d'intégrer une vision globale et cohérente de l'adaptation au sein du Plan.** Cette approche est essentielle pour permettre à la Ville de planifier de manière rigoureuse toutes les étapes de la résilience, d'identifier les besoins et les risques spécifiques à son territoire, et de développer une stratégie de déploiement sur 25 ans. Cela facilitera et orientera la prise de décision, notamment en ce qui concerne le développement des infrastructures et l'allocation des ressources budgétaires, tout en permettant aux membres du PCM de contribuer à la résilience de la Ville.

Enfin, le déploiement d'un plan aussi ambitieux que le PUM dans une métropole diverse et mixte comme Montréal nécessite, de la part de la Ville, une prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables ainsi que l'adoption d'une vision et d'une approche inclusive. En ce sens, le Partenariat Climat Montréal salue la volonté de la Ville de Montréal de favoriser l'émergence d'une ville plus inclusive pour tous les citoyens, indépendamment de leur genre, de leurs capacités physiques, de leur statut socio-économique ou de leurs origines culturelles, et souhaite que cet engagement demeure constant tout au long de la mise en œuvre du plan.

Les conditions de succès du PUM 2050

Le Partenariat Climat Montréal se réjouit du projet de Plan d'Urbanisme et de Mobilité 2050 présenté par la Ville et est convaincu que la réussite de cette initiative sera assurée en réunissant trois conditions de succès.

Condition de succès n.1 : Détailler le financement et les mesures à court terme et faire un suivi régulier des avancées

Pour garantir le succès du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050), le Partenariat Climat Montréal estime que la Ville de Montréal doit renforcer et clarifier la mise en œuvre du plan de manière substantielle. Cela nécessite quatre actions clés : préciser les sources de financement, prioriser les actions à déployer à court terme, développer des mécanismes pour assurer le respect des orientations et identifier les obstacles administratifs et réglementaires.

Tout d'abord, la réussite de tout plan ou politique repose sur la garantie de sources de financement stables pour la mise en œuvre des mesures présentées. Ce faisant, le PCM invite la Ville à offrir davantage de précisions concernant les moyens financiers servant à la mise en œuvre du PUM, notamment dans le cadre de son Plan triennal d'immobilisation (PTI). D'autre part, la Ville pourrait consolider son cadre financier par le biais de l'écofiscalité ou par la mise en place de partenariats avec le secteur privé.

Deuxièmement, étant donné que le PUM est un plan à long terme s'étalant sur 25 ans, le PCM encourage la Ville à identifier les actions à prioriser au cours des cinq prochaines années, tout en présentant des cibles intermédiaires. Cette démarche offrirait une meilleure prévisibilité pour la société civile et les élus municipaux, ce qui contribuerait à leur adhésion et leur collaboration, maximisant ainsi les chances de succès du plan.

Troisièmement, il est recommandé de mettre en place des mécanismes concrets pour garantir le respect des orientations du Plan et ajuster les actions de la Ville au besoin. En ce sens, la formation d'un comité de suivi indépendant et la création d'indicateurs de progression devraient être envisagées. Des mises à jour régulières sur l'avancement du PUM permettraient à la Ville de renforcer sa transparence, ce qui favoriserait un engagement accru de la société civile.

Enfin, le Partenariat Climat Montréal insiste sur l'importance pour la Ville d'identifier les obstacles réglementaires qui pourraient freiner la mise en œuvre du plan. Il est crucial de développer dès maintenant des stratégies visant à garantir les ajustements réglementaires nécessaires à la réalisation du PUM.

Étant donné la complexité de l'administration municipale, un alignement optimal des processus administratifs et légaux est indispensable pour assurer le succès du plan.

Condition de succès n.2 : Assurer l'adhésion de la population

Les initiatives prévues dans le PUM 2050 entraîneront, dans certains cas, des changements significatifs dans les habitudes de vie des citoyennes et citoyens de Montréal. Il est donc impératif que la Ville déploie tous les efforts nécessaires pour garantir l'adhésion de la communauté montréalaise ainsi que des diverses parties prenantes du monde des affaires.

Pour y parvenir, la Ville devra d'abord instaurer des outils et des instances de participation permettant à toutes les voix de se faire entendre sur les projets envisagés. Le PCM estime que cette démarche est essentielle pour identifier et répondre efficacement aux préoccupations de la société civile. Bien que cette approche soit déjà intégrée à certaines mesures du PUM, la Ville bénéficierait d'une application systématique de ce principe à l'ensemble de ses projets.

Ensuite, il est crucial que la Ville développe et déploie des stratégies de communication solides et ciblées pour engager pleinement la population et les différentes organisations de la société civile. Selon le PCM, ce volet est fondamental pour accompagner le changement et s'assurer du soutien des citoyens, des travailleurs, et des acteurs économiques face aux différentes mesures proposées. Ces campagnes de communication et de promotion joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre de politiques susceptibles de modifier les habitudes des citoyens, telles que la gestion du stationnement sur rue, l'adoption de mesures d'écofiscalité, ou encore la promotion de l'efficacité énergétique.

Finalement, le PCM recommande la mise en place d'un portail numérique permettant aux citoyens de suivre la progression de la mise en œuvre des engagements de la Ville. En mettant l'accès sur la transparence et l'accès aux données ouvertes, l'administration contribuera assurément à rassurer les citoyens quant aux efforts déployés.

Condition de succès n.3 : Assurer une collaboration étroite avec les différents paliers de gouvernement et avec les acteurs locaux et métropolitains

Étant donné l'ambition du PUM, la Ville de Montréal ne pourra réussir seule. Pour assurer une mise en œuvre efficace, il est impératif que la Ville collabore étroitement avec les gouvernements du Québec et du Canada, implique activement les arrondissements, et travaille en synergie avec les villes liées, tout en consultant et en impliquant les grandes institutions montréalaises.

Le PCM salue l'engagement de la Ville à collaborer étroitement avec ses partenaires provinciaux et fédéraux et espère que cette approche se maintiendra tout au long de la mise en œuvre du PUM. Qu'il s'agisse de sensibiliser les divers paliers de gouvernement à l'importance d'une Politique nationale sur le transport actif, de promouvoir la création de mécanismes nationaux facilitant la planification continue du réseau de transport collectif, ou d'établir des canaux de communication et de coordination avec les instances provinciales et fédérales pour accélérer l'approbation de certains travaux municipaux, la Ville démontre sa capacité à travailler en synergie pour atteindre ses objectifs. Cette synergie devrait également être employée en matière d'élaboration de politiques de résilience et d'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, pour garantir une mise en œuvre efficace du PUM à l'échelle locale, il est crucial que les arrondissements reçoivent un soutien substantiel de la Ville centre dans le déploiement des mesures prévues. Le PCM applaudit la volonté de la Ville de Montréal de fédérer les arrondissements autour des objectifs du PUM. Il souligne également l'importance de maintenir un engagement actif des arrondissements en tant que partenaires clés dans toutes les discussions entre la Ville et ses partenaires. Cela permettra de mieux identifier les préoccupations locales et de favoriser un dialogue ouvert sur les besoins et contraintes spécifiques à chaque territoire.

Bien que le PUM soit un plan montréalais, son impact s'étendra bien au-delà des limites de la ville, touchant les grandes villes voisines comme Laval et Longueuil, ainsi que les plus petites, telles que Mont-Royal, Westmount, Dorval, et d'autres. Ainsi, la mise en œuvre du PUM nécessitera une collaboration étroite avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et d'autres instances, notamment en matière de mobilité et d'adaptation aux changements climatiques.

Synthèse et conclusions

Pour le Partenariat Climat Montréal et ses membres, le projet de PUM 2050 représente l'épine dorsale de la mise en œuvre du Plan Climat 2030 de la Ville et constitue un pas significatif vers l'aménagement d'une ville carboneutre, durable et résiliente. En effet, dans un contexte marqué par une multiplication des événements climatiques extrêmes et l'accélération de la lutte contre les changements climatiques, la Ville de Montréal démontre sa capacité à articuler une vision inspirante de la métropole de demain, en proposant des mesures concrètes dans des domaines aussi variés que la mobilité, l'aménagement urbain, le logement et le verdissement.

La réussite de la mise en œuvre de ce plan dépendra toutefois de la satisfaction de certaines conditions essentielles. Le Partenariat Climat Montréal tient donc à réaffirmer son engagement à transformer cette vision en réalité et à collaborer activement avec la Ville pour concrétiser la vision du PUM 2050 et mettre en œuvre cet instrument ambitieux et fédérateur, capable de catalyser les transformations nécessaires pour bâtir le Montréal de demain.

Signataires

Cet avis est signé par les membres du Comité directeur du Partenariat Climat Montréal :

1. **Priscilla Ananian**, Vice-rectrice associée à la Relance du Quartier Latin, Université du Québec à Montréal (UQAM) ;
2. **Natalie Brown**, Vice-présidente aux affaires juridiques et secrétaire corporative, Fonds de solidarité FTQ ;
3. **Graham Carr**, Recteur et vice-chancelier, Université Concordia ;
4. **Geneviève Chouinard**, Cheffe, Relations avec le milieu Montréal, Hydro-Québec ;
5. **Jean-Denis Charest**, Président-directeur général, Chambre de Commerce de l'Est de Montréal ;
6. **Leïla Copti**, Présidente, COPTICOM, Stratégies et relations publiques ;
7. **Claude Deschambault**, Directeur de l'environnement, Président du comité de développement durable, Port de Montréal ;
8. **Mylène Drouin**, Directrice régionale de santé publique pour la région de Montréal, Direction régionale de santé publique ;
9. **Stéphanie Hamilton**, Associée, Services en changement climatique et développement durable, EY ;
10. **Marie-Krystine Longpré**, Directrice générale, Jeune Chambre de commerce de Montréal ;
11. **Michelle Llambias Meunier**, Présidente-directrice générale, Propulsion Québec ;
12. **Karel Mayrand**, Président-directeur général, Fondation du Grand Montréal ;
13. **Vincent Moreau**, Directeur général, Fonds Climat du Grand Montréal ;
14. **Gildas Poissonnier**, Chef du développement durable, Desjardins ;
15. **Emmanuel Rondia**, Directeur général, CRE-Montréal ;
16. **Karl Sasseville**, Directeur général, Stratégie et affaires publiques, BMO ;
17. **Christian Savard**, Directeur général, Vivre en Ville ;
18. **Éric St-Pierre**, Directeur général, Fondation familiale Trottier ;
19. **Stéphanie Trudeau**, Vice-présidente exécutive, Énergir ;